

---

## Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

### Rectificatif

**NOTA:** Les rectificatifs à la troisième édition révisée au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sont également disponibles sur INTERNET sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>

### 1. Chapitre 2.2, paragraphe 2.2.5

Sous "Critère", au lieu de  $\sum_i^n \frac{V\%}{T_{ci}} \geq 1$  lire  $\sum_i^n \frac{V_i\%}{T_{ci}} > 1$

### 2. Chapitre 3.1, paragraphe 3.1.3.3, tableau 3.1.2, dernier rang ("Poussières/brouillards")

Deuxième colonne, remplacer par

0	< Catégorie 1 ≤	0.05
0.05	< Catégorie 2 ≤	0.5
0.5	< Catégorie 3 ≤	1.0
1.0	< Catégorie 4 ≤	5.0
Catégorie 5 - voir note de bas de page de 3.1.2.5		

### 3. Chapitre 3.1, paragraphe 3.1.5.1, diagramme de décision 3.1.1

Dans l'encadré actuellement sans texte (troisième encadré en commençant par le haut), insérer

**Mélange** : Y a-t-il des données pour évaluer la toxicité aiguë du mélange en tant que tel ?